

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 91-091

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 12 AOUT à 19 H 05 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

1er AOUT 1991

DATE D'AFFICHAGE

1er AOUT 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mme LISION, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALCHEUR, BARON, BENOIT, BUJARD, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU par Mme PARROU
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

ABSENT-EXCUSE : MM. MOST, ALONSO, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, COASSIN, LACOTTE et MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 25

Monsieur ALCHEUR a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Incorporation dans le Domaine Public
Espaces SAIEM et SE.M.A.R.ROY.

VOTE : UNANIMITE

En application de l'arrêté municipal en date du 5 DECEMBRE 1988, une enquête publique relative au classement dans le domaine public communal des voies ouvrages et espaces libres des opérations SAIEM et SE.M.A.R.ROY situés à l'angle de l'Avenue Daniel HEDDE et du Boulevard Félix REUTIN, s'est déroulée en Mairie du Jeudi 15 DECEMBRE 1988 au Jeudi 29 DECEMBRE 1988, afin que le public puisse prendre connaissance du dossier éventuel.

M. MIRABEL Robert, Inspecteur Central des services fiscaux en retraite, a été désigné comme Commissaire Enquêteur.

Aucune observation n'a été enregistrée au registre d'enquête et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont favorables.

Dans ces conditions, rien ne s'oppose à l'incorporation dans le domaine public des équipements SAIEM et SE.M.A.R.ROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le registre d'enquête clos le 29 DECEMBRE 1988 ne comportant aucune remarque,
- VU le rapport et les conclusions favorables de Monsieur le Commissaire Enquêteur en date du 30 DECEMBRE 1988

D E C I D E

- d'acquérir par voie de cession gratuite les voies, ouvrages et espaces libres des opérations SAIEM et SE.M.A.R.ROY, situés à l'angle de l'Avenue Daniel HEDDE et du Boulevard Félix REUTIN
- D'incorporer dans le domaine public communal les voies, ouvrages et espaces libres des opérations SAIEM et SE.M.A.R.ROY à compter de la signature de l'acte
- de procéder à la régularisation de la cession et de l'incorporation au domaine public communal par un acte notarié qui sera dressé en l'Etude de Maître PAGEOT, Notaire, Boulevard de Cordouan 17200 ROYAN.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de la cession et de l'incorporation des terrains au domaine public communal.

Fait et délibéré les jour,
mois et an susdits,
Ont signé au Registre
Messieurs les Membres
présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Août 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

H. LE GUEUT